



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 1.07.2024 et en raison d'exécuter des travaux des travaux de débranchement du réseau de gaz dans la rue Principale à Koerich à la hauteur de la maison n° 14, ceci pour une durée estimée de 3 jours ouvrables.

Art. 1 : A partir du mercredi 3.07.2024 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue Principale à Goetzingen à la hauteur de la maison n° 14 sera réglementée comme suit :

- c) fermeture partielle du trottoir dans la rue Principale à Koerich à la hauteur de la maison n° 14 ;
- d) interdiction de stationner des deux côtés de la rue, ceci à la hauteur de la maison n° 14, rue Principale à Koerich.

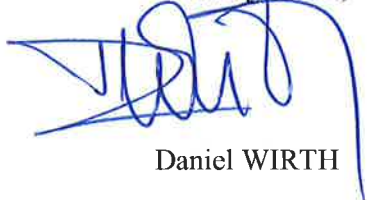
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

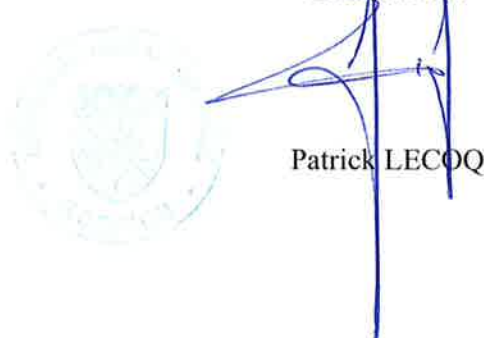
Koerich, le 1.07.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH

Le Secrétaire


Patrick LECOQ